

INDIVIDUAL CONSULTANT PROCUREMENT NOTICE



Date : 15/11/2017

Pays : Côte d'Ivoire

Description des tâches : Recrutement d'un Consultant international - Evaluation externe du « Projet d'appui au renforcement du dialogue socio-sécuritaire » ;

Nom du Projet : CIV-00090578 Projet d'Appui au Renforcement du Dialogue Socio-Sécuritaire (PARDS)

Durée du contrat/services : 1 mois

Les Offres devront être soumises à l'adresse indiquée ci-dessous ou par email à l'adresse : procurement.offers.ci@undp.org au plus tard le lundi 27 novembre 2017 à 17h00. L'offre comprendra une proposition technique et une proposition financière, placées sous plis scellés distincts, et devra nous parvenir à l'adresse suivante :

**Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Angle Avenue Marchand, Rue Gourgass Plateau en face de la radio
01 BP 1747 ABIDJAN 01
COTE D'IVOIRE**

Si vos propositions techniques et financières ne sont pas scellées dans des enveloppes séparées, votre offre peut être rejetée.

Les offres reçues par un autre canal que celui mentionné ci-dessus seront automatiquement rejetées.

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, vous pouvez soumettre vos questions par écrit à l'adresse indiquée ci-dessus ou par mail à procurement.ci@undp.org ; nous nous efforcerons de vous les fournir rapidement. Cependant, tout retard dans la transmission de ces informations ne pourrait en aucun cas constituer un motif de report.

L'offre technique devra inclure les informations et documents nécessaires à l'exécution de la tâche à accomplir :

1. Expérience et capacité du consultant (45 points)
2. Projet de plan de travail (55 points)

Votre Offre financière doit être dans un document séparé de l'offre technique. Nous demandons au Consultant de nous faire une offre forfaitaire pour la durée de la consultation.

Les critères d'évaluation retenus sont :

1. Evaluation technique : les candidats qui auront 70% et plus des points seront retenus pour l'étape suivante
2. Evaluation financière : offre techniquement qualifiée moins disante.

Les critères d'évaluation technique

Récapitulatif des formulaires d'évaluation des Propositions techniques		Note maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
1.	Expérience et capacité du consultant, chef de mission	45					
2.	Projet de plan de travail	55					
Total		100					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique -- Formulaire 1		Note maximum	A	B	C	D	E
Expérience et capacité du consultant, chef de mission							
1.1	Diplômes Diplôme d'études supérieures (Maitrise/Master ou équivalent) en sciences politiques ou sociales	15					
1.2	Expérience générale Au moins 15 ans d'expérience professionnelle	15					
1.3	Expérience spécifique Au moins 10 ans d'expérience dans les fonctions similaires dans un contexte de post-conflit dont une expérience directe liée au secteur de la sécurité et/ou au renforcement de l'état de droit	15					
Total		45					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique Formulaire 3		Note maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Projet de plan de travail							
2.1	Description détaillée du déroulement des travaux : Pertinence et réalisme de la méthodologie proposée	25					
2.2	Organisation du consultant : Efficience des moyens humains et matériels proposés	15					
3.3	Planning des travaux : Pertinence de l'agencement des différentes étapes de travail et délais d'intervention	15					
Total		55					

Les documents ci-dessous doivent être contenus dans l'offre du soumissionnaire :

- Le Curriculum Vitae (CV) or P11**, indiquant toutes les expériences antérieures et les contacts (email and numéro de téléphone) de 3 références.
- Une brève description de la méthodologie de travail** et l'approche pour exécuter le travail selon les TDR
- La proposition financière** indiquant le montant forfaitaire proposé par le soumissionnaire pour la conduite de la mission.

TERMES DE REFERENCE

Recrutement d'un Consultant international - Evaluation externe du « Projet d'appui au renforcement du dialogue socio-sécuritaire » ; CIV 00090758

1. Historique et contexte de la mission

Le Projet d'appui au renforcement du dialogue socio-sécuritaire en Côte d'Ivoire est la contribution du PNUD et de ses partenaires notamment la Délégation de l'Union européenne à la réponse au défi de la sécurité et de la cohésion sociale. Il s'inscrit dans le cadre global des appuis urgents apportés au gouvernement de Côte d'Ivoire pour le rétablissement de la sécurité, de l'autorité de l'Etat au lendemain de la crise postélectorale, et dans la dynamique de reconstruction post-conflit du pays. Il vient en complément des initiatives en cours appuyées par le PNUD et l'ONUCI, et les autres initiatives du gouvernement.

Le rétablissement de la sécurité et la restauration de l'autorité de l'Etat ont pour ce faire été inscrits au premier plan des priorités du gouvernement ivoirien dans son programme de sortie de crise. C'est pourquoi, depuis la fin de la crise postélectorale, de nombreux efforts sont entrepris par le Gouvernement et ses partenaires nationaux et internationaux pour inverser la tendance en restaurant l'autorité de l'Etat, la sécurité nationale et en faisant la promotion de la réconciliation à tous les niveaux.

Financé par l'Union européenne à hauteur de 5,5 millions d'euros, et mis en œuvre par le PNUD, le projet vise à contribuer à la restauration de l'autorité et la légitimité des services de la sécurité intérieure – ici la police auprès de la population, à travers le rétablissement du contrat social qui lie la police aux communautés qu'elle est censée protéger, et le renforcement du professionnalisme des policiers.

De façon spécifique, le projet se propose de (i) Restaurer, instituer et pérenniser le dialogue socio-sécuritaire pour une réconciliation nationale durable ; (ii) Renforcer l'opérationnalité des services

de police ; (iii) Améliorer le professionnalisme et l'image du travail du policier en matière de police de proximité ; (iv) Renforcer la prise en compte des besoins différenciés des hommes, femmes, et groupes vulnérables dans les services de police ; et (v) Contribuer à faciliter la mise en œuvre des projets et programmes en lien avec la réforme du secteur de la sécurité.

Le projet est mis en œuvre depuis août 2014 et a pris fin à septembre 2017, soit une période de 38 mois ; et les activités principales ont porté notamment sur :

- La réalisation d'ateliers d'information et sensibilisation des comités consultatifs d'éthique, ainsi que de rencontres publiques conjointes dans les circonscriptions et/ou arrondissement de l'ensemble des commissariats de sécurité publique de Côte d'Ivoire ;
- La production de films/capsules sur la sécurité en vue de renforcer cette sensibilisation ;
- La formation d'un pool de formateurs de la police en vue de rendre opérationnel le plan de formation continue de la police nationale ;
- La formation/sensibilisation des policiers à la prévention du virus Ebola ;
- La formation des fonctionnaires de police à la citoyenneté et culture de la paix ;
- La contribution à la lutte contre le racket ;
- L'acquisition et la mise à disposition des équipements et matériels en vue de renforcer l'opérationnalité de l'ensemble des Préfectures et Districts de Police, ainsi que de 20 commissariats de police répartis sur toute l'étendue du pays ;
- La réhabilitation des services de police (20 commissariats et 10 districts de police) ;
- La mise en place de bureau d'accueil des personnes vulnérables dans 20 commissariats de police, et formation des agents à la gestion de ces bureaux.
- La contribution aux travaux de la réforme du secteur de la sécurité.

2. Objet de l'évaluation

Conformément aux directives du document de projet, les parties prenantes conviennent de réaliser une évaluation finale externe du projet pour apprécier les résultats de l'exécution et proposer des perspectives. D'où le recours à l'expertise d'un(e) consultant(e) international(e).

L'objet est, de manière globale, d'informer les parties prenantes au projet (PNUD, UE, MEMIS, ONUCI notamment) sur la pertinence, la performance et les progrès réalisés par le projet vers l'atteinte des résultats escomptés, notamment à travers l'évaluation des produits (suivi de l'exécution) et des effets sur la situation de développement. Spécifiquement, il s'agira de :

- Décrire les changements enregistrés à la fin du projet, mesurer leurs pertinences par rapport aux résultats attendus du projet et indiquer les leçons apprises ;
- Etablir un bilan final du projet, en vue d'en identifier les leçons tirées, les opportunités et les menaces, les points forts à consolider et les points faibles, et de dégager les mesures

correctives éventuelles à prendre, tant dans le fonds, qu'au niveau opérationnel pour des interventions futures ;

- Fournir des informations qui pourraient être utilisées pour formuler des recommandations pertinentes visant à améliorer la formulation, la mise en œuvre et le suivi des interventions futures ;
- Formuler des recommandations claires et réalistes en vue d'une extension du programme à d'autres localités et/ou d'une meilleure continuation des actions ;
- Evaluer la prise en compte de la dimension genre dans la mise en œuvre du projet en vue d'apporter des recommandations pour des interventions futures ;
- À partir du bilan final du projet, et en s'appuyant sur les conclusions de ladite évaluation, proposer une ébauche de grands axes d'un éventuel programme futur.

3. Portée de l'évaluation et objectifs

De manière pratique, l'évaluation devra se concentrer sur les résultats attendus des interventions. Il s'agira notamment d'analyser le projet sous les aspects suivants :

- La conception du projet (identification et formulation du projet, etc.) ;
- La pertinence du projet (conformité avec les priorités nationales, celles du PNUD, de l'ONUCI et de l'UE, cibles appropriées, objectifs toujours valides au regard de l'évolution contextuelle, contribution au PND, à la RSS, au CPU, etc.) ;
- La mise en œuvre du projet (approche stratégique, contraintes et obstacles rencontrés, efficacité de l'équipe, efficacité des partenaires de mise en œuvre, efficacité des ressources, efficience des ressources et efficacité des activités, résultats produits par le projet et progression vers les résultats escomptés) ;
- L'efficacité des différents mécanismes de financement mis en place par le donateur, et leurs effets sur les structures cibles ;
- La durabilité des actions conduites (durabilité de l'axe stratégique d'intervention et des activités, appropriation, niveau de gestion, maintenance des équipements, durabilité institutionnelle et financière) ;
- Les contributions au renforcement des capacités nationales ;
- Les contributions des acquis du projet (CCE, équipements, réhabilitations, lutte contre le racket, formations, etc.) à relever des défis nationaux, notamment en termes de restauration de l'autorité de l'Etat, réconciliation nationale, cohésion sociale, sentiment d'insécurité, etc.
- En lien avec le point précédent, l'appréciation des stratégies de synergies/mobilisations de partenariats et de ressources mises en œuvre par le projet pour assurer son extension au terme de l'initiative ;

- Les produits et effets (effets sur les groupes cibles) attendus à la fin du projet, en référence au cadre logique annexé à la convention, tout en aidant à établir une situation de référence ;
- L'opérationnalité globale des structures cibles, et appréciation de la contribution de chaque composante du projet à l'opérationnalité globale ;
- La prise en compte des thématiques transversales : genre, droits de l'homme, éthique et déontologie, etc.
- Le renforcement partenarial (qualité des relations partenariales, valeurs ajoutées, etc.) ;
- Les contributions de chaque partenaire (PNUD, UE, MEMIS/DGPN, ONUCI) ainsi que des effets des synergies avec d'autres interventions et/ou intervenants (PARCP/JICA, PBF, ALPC, Post-Ebola ; etc.).

4. Questions relatives à l'évaluation

Plus singulièrement l'évaluation pourra fournir des réponses aux questions suivantes :

- Les effets ou produits ont-ils été atteints ?
- Quels progrès ont été réalisés en matière d'effets ?
- Quels facteurs ont contribué à atteindre ou ne pas atteindre les effets escomptés ?
- Dans quelle mesure l'intervention du PNUD a-t-elle contribué aux produits ?
- La stratégie de partenariat PNUD, UE, MEMIS/DGPN, ONUCI a-t-elle été appropriée et efficace ?
- Quels facteurs ont contribué à l'efficacité ou l'inefficacité ?

5. Modalité et méthodologie d'intervention

Le/la consultant(e) devra proposer en début d'intervention un plan de travail qui fournit les détails sur sa compréhension par rapport aux éléments qui sont évalués, en indiquant comment chaque question de l'évaluation obtiendra une réponse à l'aide de méthodes proposées, sources proposées de données et procédures de collecte des données. Le plan de travail doit inclure un programme détaillé des tâches, activités et prestations.

Le/la consultant(e) devra pour cela :

- Faire une consultation et revue de la documentation du Projet ;
- Faire une consultation des parties prenantes au projet (PNUD, UE, MIS/DGPN);
- Faire une consultation d'autres partenaires techniques et financiers dont les actions pourraient avoir contribué aux produits et effets obtenus ;

- Soumettre, avant la phase opérationnelle de collecte de données, une matrice d'évaluation (cf. annexe) indiquant comment chaque question de l'évaluation obtiendra une réponse à l'aide de méthodes proposées, sources proposées de données et procédures de collecte des données ;
- Effectuer des visites de terrain en vue de : apprécier les réalisations, échanger avec les agents de police et les communautés ;
- Organiser des séances de débriefing d'étapes.

6. Produits d'évaluation

L'évaluation du projet devra fournir les produits suivants :

- Un plan de travail** avant d'entrer dans l'exercice de recollection de données d'évaluation à part entière. Ce plan détaille la compréhension de l'équipe par rapport aux éléments qui sont évalués et pour quelle raison ils sont évalués, en indiquant comment chaque question de l'évaluation obtiendra une réponse à l'aide des méthodes proposées, sources proposées de données et procédures de collecte des données. Il doit inclure un programme détaillé des tâches, activités et prestations, en désignant le ou les membres de l'équipe (éventuellement) qui auront la responsabilité de chaque tâche ou produit ;
- Un aide-mémoire** retraçant les principales conclusions de la visite de terrain ;
- Un rapport provisoire** d'évaluation à soumettre au PNUD et aux principales parties prenantes pour observation au terme de la mission d'évaluation ;
- Le Rapport final** d'évaluation prenant en compte les commentaires des partenaires de mise en œuvre du projet.

7. Composition de l'équipe d'évaluation et compétences requises

L'évaluation sera conduite par une équipe de consultants indépendants spécialistes des questions de sécurité : un(e) national(e), et un(e) international(e) chef(e) de mission. Ils (elles) pourront s'ils (elles) le désirent se faire appuyer par d'autres ressources humaines de leur choix, également indépendantes et dont les qualifications pour la conduite de l'exercice sont avérées.

Le/la consultant(e) national(e) devra avoir les qualifications suivantes :

Education

- Diplôme d'études supérieures (maîtrise ou équivalent),

Expérience

- Au moins 15 ans d'expérience professionnelle dont 10 dans les fonctions similaires dans un contexte de post-conflit, avec une expérience directe liée au secteur de la sécurité et/ou au renforcement de l'état de droit ;

- Bonnes connaissances des questions liées à la cohésion sociale, à la paix et à la sécurité en Afrique de l'Ouest et/ou en Côte d'Ivoire ;
- Solide expérience en matière d'analyse de politiques, de documents et de rédaction de rapports ;
- Une expérience avec les Nations Unies est souhaitée.

Langues :

Excellent à l'oral et à l'écrit en français. La connaissance de l'anglais est un avantage..

8. Ethique d'évaluation

La présente évaluation est conduite conformément aux principes mis en avant dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » de l'UNEG 64. Elle décrit les problèmes essentiels abordés dans l'élaboration et l'exécution de l'évaluation, y compris l'éthique d'évaluation et les procédures permettant de sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations, par exemple : mesures pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant les zones telles que les dispositions pour collecter et rapporter les données, particulièrement les autorisations nécessaires pour interviewer ou obtenir des informations au sujet des enfants et des adolescents ; dispositions permettant de stocker et de garder la sécurité des informations collectées et protocoles permettant de garantir l'anonymat et la confidentialité.

9. Modalités d'exécution

Les Consultants seront placés sous la responsabilité du Directeur Pays du PNUD, et la supervision du Spécialiste Programme Gouvernance du PNUD. leur mission sera facilitée par l'équipe de gestion du projet et le partenaire de mise en œuvre (MIS/DGPN).

Le coordonnateur du projet met à la disposition de l'équipe de l'évaluation, les documents relatifs au projet (documents du projet, rapports d'avancement et intermédiaires, rapports annuels, plan de mise en œuvre, cadres de résultats), la liste des parties prenantes, etc. Il convient du calendrier de travail avec l'équipe d'évaluation, fournit des moyens logistiques (l'espace bureau notamment) et facilite la tenue de la réunion de validation.

L'équipe d'évaluation exécute les activités conformément au calendrier et fournit les produits dans les délais requis. Il se réfère aux normes contenues dans le manuel de la planification, du suivi et d'évaluation axée sur les résultats de développement ainsi qu'aux « Directives éthiques pour l'évaluation ».

10. Durée et échéancier de la mission

La mission d'évaluation se réalisera du 01 décembre 2017 au 31 décembre 2017, incluant les rencontres de travail, les visites de terrains, les séances de débriefing et la finalisation du rapport d'évaluation. Par ailleurs, le consultant sera invité à présenter le rapport d'évaluation à l'atelier bilan de clôture du projet.

11. Modalités pratiques de soumission pour chaque consultant

- Le CV du/de la consultant(e)
- Une offre technique, qui reprendra clairement un descriptif de la méthodologie proposée par le/la consultant(e), une proposition de calendrier, un listing du matériel souhaité pour accomplir la mission et un listing des documents souhaités pour consultation avant mission (les documents ne seront transmis qu'au candidat retenu).
- Une offre financière

12. Paiements des consultant(e)s

DELIVRABLES	Montant
Plan de travail validé et certifié	20%
Aide-mémoire et Rapport provisoire	50%
Rapport final après validation	30%

13. Grille d'évaluation et critères de sélection des soumissionnaires

Les critères d'évaluation technique

Récapitulatif des formulaires d'évaluation des Propositions techniques		Note maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
1.	Expérience et capacité du consultant, chef de mission	45					
2.	Projet de plan de travail	55					
Total		100					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique -- Formulaire 1	Note maximum	A	B	C	D	E
Expérience et capacité du consultant, chef de mission						

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique -- Formulaire 1		Note maximum	A	B	C	D	E
1.1	Diplômes Diplôme d'études supérieures (Maitrise/Master ou équivalent) en sciences politiques ou sociales	15					
1.2	Expérience générale Au moins 10 ans d'expérience professionnelle	15					
1.3	Expérience spécifique Au moins 5 ans d'expérience dans les fonctions similaires dans un contexte de post-conflit dont une expérience directe liée au secteur de la sécurité et/ou au renforcement de l'état de droit pour l'international,	15					
Total		45					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique Formulaire 3		Note maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Projet de plan de travail							
2.1	Description détaillée du déroulement des travaux : Pertinence et réalisme de la méthodologie proposée	25					
2.2	Organisation du consultant : Efficience des moyens humains et matériels proposés	15					
3.3	Planning des travaux : Pertinence de l'agencement des différentes étapes de travail et délais de d'intervention	15					
Total		55					